



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RECONDUCTION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que :

- ✓ Lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le Conseil municipal a adopté la résolution 044-02-2024 concernant la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux;
- ✓ Un avis public concernant la reconduction du territoire de la Ville en districts électoraux a été dûment publié, le 17 avril 2024, en affichant une copie aux bureaux de la Ville, ainsi qu'en publiant une copie dudit avis dans l'édition du journal Infos Laurentides du 17 avril 2024 et sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.st-colomban.qc.ca;
- ✓ Le 2 mai 2024, n'ayant pas reçu d'opposition en nombre suffisant, la reconduction du territoire de la Ville en districts électoraux est entrée en vigueur, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. chapitre e-2.2).

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 mai 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca